AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Auc

DLP 27-12-74017434

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

Sous-Régisseur de Recettes de la D. D. A. — Protection des Végétaux — **C. C. P. RENNES 9404-94**

280, rue de Fougères, 35000 RENNES

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

BULLETIN N° 18 — 18 DECEMBRE 1974

LE DESHERBAGE DES PEPINIERES FORESTIERES

Le désherbage des pépinières forestières constitue traditionnellement un travail long et délicat. Son coût augmente rapidement, en même temps que les salaires et les charges sociales, alors que les prix de vente stagnent relativement. Pour réduire son prix de revient, le pépiniériste est tenté de recourir au désherbage chimique. La généralisation rapide de cette technique se heurte à quelques obstacles :

- pour une culture représentant un produit brut élevé à l'unité de surface, les risques sont importants, en cas d'échec ou de phytotoxicité.
- l'expérimentation est difficile en raison de la diversité des essences et des types de sol.
- les surfaces à traiter étant réduites, les services de recherche des firmes fabriquant les spécialités phytosanitaires sont peu motivés.

Les pépiniéristes doivent donc faire preuve de prudence lorsqu'ils recourent au désherbage chimique, et respecter les règles suivantes :

- n'utiliser que des produits bien connus (homologués ou ayant une autorisation provisoire de vente pour cet usage).
- ne généraliser le traitement sur une essence qu'après avoir fait une expérimentation au niveau de l'exploitation sur une petite surface.
- adapter la dose de produit suivant la nature du sol en fonction de cette expérience.

Un certain nombre d'essais effectués depuis plusieurs années, par le Service de la Protection des Végétaux notamment, permet de donner quelques indications sur les possibilités de traitement pour :

- le désherbage des semis
- le désherbage des pépinières repiquées

I - LE DESHERBAGE DES SEMIS

A/ - L'année du semis

- avant les semis

1°) - La désinfection du sol (vapeur, Dazomet, Vapam ...) assure, d'une part, un bon désherbage du sol, d'autre part, la destruction des champignons responsables des fontes des semis ainsi que des nématodes. Son prix de revient est élevé et sa réalisation difficile et délicate.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Ce moyen de lutte contre les mauvaises herbes doit donc être réservé à des situations particulières : nécessité de lutter également contre les champignons ou les nématodes, semences coûteuses, ...

2°) - Dans les terres envahies de plantes vivaces (chardon, laiteron des champs, liseron, ...) on peut utiliser, au minimum 6 à 8 semaines avant le semis, le mélange Amminotriazole + Thiocyanate d'ammonium (Weedazol TL, Amitril TL, ...)

Le produit devant être appliqué sur des adventices bien développées et en pleine végétation, il est préférable de traiter les parcelles destinées aux semis (ou aux plantations) en fin d'été (août) pour mise en culture l'année suivante.

- après les semis

1°) - Avant la levée des mauvaises herbes : Le seul herbicide homologué pour désherber les semis de pépinières dans ces conditions est le Néburon à 3 kg de matière active à l'ha (soit 5 kg de Kloben C ou de Granurex). On lui reproche une efficacité irrégulière. En fait, son action herbicide et sa rémanence sont fonction de la nature du sol (faibles en terres humifères) et des conditions climatiques (faibles par temps de sécheresse, elles sont améliorées par l'humidité). Il est actif sur la plupart des adventices annuelles (sauf fumeterres et véroniques). Sa sélectivité est généralement bonne sauf vis-à-vis des mélèzes

2°) - Après la levée des mauvaises herbes, mais avant celle des semis : Le Diquat (Reglone) ou le Paraquat (Gramoxone) ou leur mélange (Priglone), utilisés à la dose de 0,8 kg de matière active à l'ha, permettent d'obtenir un sol propre au moment de la levée des semis, facilitant ainsi le premier désherbage manuel. Ces herbicides n'ont aucune sélectivité vis-à-vis des plants de pépinières, d'où la nécessité de les utiliser avant leur levée. Ils n'ont d'autre part aucune rémanence et n'empêchent donc pas les levées ultérieures de mauvaises herbes.

B/ - Sur des semis d'un an

Après un sarclage, sur sol propre, le Néburon à 3 kg de matière active/ha est utilisable.

En cas de semis en lignes, le Diquat ou le Paraquat peut être utilisé avec un appareil muni de caches protégeant les plants à traiter.

II - LE DESHERBAGE DES PEPINIERES REPIQUEES

A/ - Avant la plantation

- La Trifluraline (Tréflan) est un produit volatil qui doit être incorporé sur 5 à 8 cm de profondeur, dans la demi-heure suivant le traitement. Bien que sa sélectivité soit bonne, son inefficacité contre les composées (séneçon, chrysanthème des moissons, matricaire, ...) et les crucifères (ravenelle, sanve, capselle, tabouret, ...) réduit son intérêt.

B/ - Après la plantation

1°) - Avant la levée des mauvaises herbes

La Simazine (Gésatope 50 , Simaphyt, ...) assure un bon désherbage dans la majorité des cas. C'est un herbicide qui agit essentiellement par absorption racinaire, ce qui implique l'obligation de l'utiliser sur un sol propre.

Sa rémanence, généralement longue, diminue lorsque la richesse en matière organique du sol augmente.

La Simazine a une efficacité optimum lorsque le traitement a lieu sur un sol humide et si, peu après le traitement, il pleut. S'agissant d'un produit faiblement soluble, il y a peu de danger qu'il soit lessivé. Par ailleurs, son action est assez indépendante des conditions météorologiques telles que température et humidité relative de l'air. Elle peut donc être utilisée quelle que soit l'époque de l'année.

.../...

Les plants de pépinières ont une résistance variable suivant les espèces mais généralement suffisante.

La dose d'homologation (1 kg de matière active à l'ha) s'avère faible dans les terres humifères, il convient généralement de la porter à 2 kg de matière active/ha dans les sols de nos régions. La dose doit en fait être ajustée par chaque pépiniériste en fonction de ses sols et des essences culvitées (dans nos essais, nous avons utilisé 3,5 kg de matière active/ha sur Douglas et Epicea de Sitka sans phytotoxicité apparente).

Il est conseillé d'appliquer la Simazine après la reprise des plants, mais avant la levée des mauvaises herbes, soit 15 jours à 3 semaines après la plantation.

Ce produit permet d'obtenir un sol propre pendant une durée variable suivant la nature du sol, la dose utilisée, l'époque d'application.

A titre d'exemples, avec une dose de Simazine de 1,5 kg de matière active/ha, pour une plantation début novembre, traitement fin novembre, nous avons obtenu un sol propre jusqu'en mai (soit 6 mois après le traitement). Pour une plantation fin mars, traitement mi-avril, nous avons eu un désherbage suffisant jusqu'à la mi-juillet (encore faut-il signaler qu'à cette date seules quelques ravenelles, faciles à arracher à la main, avaient levé). Ces essais étaient implantés dans des sols assez pauvres, à pH acide (environ 5), et à taux de matière organique assez élevé (5 à 6 %).

Le Méthabenzthiazuron (Tribunil) à 3,5 kg de matière active à l'ha est utilisable dans les mêmes conditions que la Simazine. Son efficacité et sa sélectivité sont également bonnes. Dans nos essais, il s'est montré faible sur fumeterre, pensée sauvage, renouée liseron.

Ces deux produits (Simazine et Méthabenzthiazuron) sont actifs sur les plantes annuelles mais n'ont qu'une action très faible sur les plantes vivaces (petite et grande oseille, laiteron des champs, liseron, ...).

2°) - Après la levée des mauvaises herbes

Une technique largement répandue consiste à utiliser le Diquat (Réglone) ou plus généralement le Paraquat (Gramoxone) ou leur mélange (Priglone) à la dose de 0,8 kg de matière active à l'ha, à l'aide d'un appareil muni de caches permettant de protéger les plants à traiter. Il est possible d'utiliser des appareils à dos ou, pour de grandes surfaces, des appareils portés par un tracteur (bineuses chimiques multirangs).

Ces produits n'étant absolument pas sélectifs, le moindre écart se traduit par des dégâts pouvant aller jusqu'à la destruction des plants. Cette technique rend pourtant d'appréciables services dans les pépinières en permettant une grande économie de main-d'oeuvre. Quelques précautions doivent être prises pour ce travail :

- traiter à faible pression et en l'absence de vent, pour éviter l'entraînement des produits.

- éviter que la même personne ne traite trop longtemps sans discontinuer.

Ces diverses techniques ne permettent pas de résoudre tous les problèmes de désherbage en pépinières. Cependant, en pépinières forestières où les surfaces sont relativement grandes, elles permettent, si elles sont utilisées rationnellement, une économie importante de main-d'oeuvre tout en améliorant la qualité des plants.

R. GUEGAN
Poste de Brest
Ingénieur des Travaux Agricoles